



du 20 au 24 janvier 2020 et du 3 au 7 février 2020

Élection de l'administrateur représentant les personnels actionnaires au Conseil d'Administration d'Orange

Pour nos actions, agissons !

Pour qu'Orange connecte le monde, durablement !

Orange est un acteur essentiel de l'économie numérique. Mais ceux qui nous gouvernent n'en comprennent pas toujours les enjeux, et ne favorisent pas l'émergence de « champions », nationaux ou européens. La valeur est captée par les géants américains, et les opérateurs télécoms sont de plus en plus dépendants des constructeurs chinois : la filière européenne du numérique est en panne !

Une régulation inadaptée obscurcit notre avenir

La régulation (Arcep, Autorité de la Concurrence, Union Européenne...) n'a qu'une seule doctrine : faire baisser les prix par une concurrence exacerbée. Le risque pris par les opérateurs qui investissent massivement dans des technologies évoluant très vite est ignoré. Résultat : une destruction du chiffre d'affaires, des marges et des emplois dans toute la filière télécoms, au détriment de l'intérêt général.

La fiscalité plombe les telcos, pendant que les GAFAM bénéficient toujours de conditions plus favorables. En France, le système d'enchère pour les licences 5G fera encore payer une taxe absurde à Orange.

Nous avons une responsabilité sociale et environnementale

Premier investisseur dans les réseaux de télécommunications en France, en Europe et en Afrique, Orange contribue directement au développement économique de nombreux pays. La connectivité est devenue essentielle, entraînant une profonde transformation économique et sociétale. Orange doit permettre à tous de bénéficier du numérique, au travers de services pertinents et irréprochables, respectant l'environnement et la vie privée.

Alors que la part du numérique dans la consommation des ressources de notre

planète ne cesse de croître, Orange doit non seulement limiter ses propres consommations, mais aussi proposer des solutions et des services permettant de lutter efficacement contre le réchauffement climatique et la dégradation de notre environnement.

Notre entreprise est aussi un acteur incontournable d'aménagement des territoires, incluant le maintien ou le développement de l'emploi, qui doit rester au plus près de nos clients, même dans les zones moins peuplées. Orange est l'une des entreprises emblématiques du CAC 40. Elle doit donc être exemplaire, en matière d'emploi interne et non délocalisé, de conditions de travail, et de partage équitable de la valeur produite entre ses personnels, ses clients et ses actionnaires.

Orange est un acteur clef de la souveraineté numérique

Orange est une vitrine de la puissance technologique de la France. Orange Marine pose et maintient le quart des câbles sous-marins à l'échelle mondiale. Orange Cyberdéfense est l'un des leaders de la cybersécurité en Europe. La présence d'Orange Business Services dans 200 pays assure aux entreprises une couverture sans équivalent. Notre implantation en Afrique fait de nous l'un des premiers contributeurs au développement économique et numérique sur ce continent.

Notre entreprise doit contribuer à la constitution de clusters technologiques forts pour déployer de manière responsable l'IA, les Datas, le Cloud, la 5G..., et relever le défi de la co-innovation.

Le plan #Engage2025 répondra-t-il à tous ces enjeux ? Permettra-t-il de retrouver une croissance significative et soutenable dans la durée ?

Il appartient aux administrateurs d'Orange d'insuffler des objectifs et une dynamique ambitieux, pour que notre entreprise développe et maintienne une position clef, lui donnant les moyens d'exprimer les valeurs que notre pays veut incarner sur la scène mondiale.



Sébastien Crozier

Président de la CFE-CGC Orange
Administrateur élu par les personnels
au Conseil d'Administration Orange

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS défendent :

Une gouvernance responsable, un actionariat salarié puissant

Les personnels salariés constituent le 2^{ème} actionnaire de l'entreprise, avec 5,5% du capital, plus de 9% des droits de vote, et jusqu'à 11% des suffrages expri-

més en AG des actionnaires.

Le Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE Orange Actions) et les postes d'administrateurs sont des outils essentiels pour permettre aux personnels de **peser dans la gouvernance**. La CFE-CGC Orange et l'ADEAS entendent les utiliser.

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS militent activement pour que des actions gratuites et des ORP (Offres Réservées aux Personnels) généreuses vous soient proposées chaque année.

Notre objectif : que la promesse initiale de notre PDG soit tenue, pour atteindre 10% du capital et près de 20% des droits de vote aux mains des personnels.

Pour autant, nous resterons vigilants face aux distributions d'actions gratuites, et y serons clairement défavorables lorsqu'elles sont assises sur des objectifs financiers inatteignables, voire néfastes pour l'entreprise. Nous avons ainsi dénoncé les modalités du plan « Partageons » aux objectifs irréalistes !

Un actionariat salarié puissant permet, en Assemblée Générale des actionnaires comme au Conseil d'Administration d'Orange, de peser pour contenir toute tentative de déstabilisation, et d'inscrire le projet de l'entreprise dans les valeurs que nous incarnons, où les salariés, les clients et les territoires doivent peser davantage que les fonds de pension.

Le personnel, première valeur de notre entreprise, doit participer à la construction d'un avenir d'Orange privilégiant le développement humain.

Une croissance saine sur le long terme

Un dividende élevé ne soutient pas le cours de l'action. Au contraire, il le fait chuter à chaque versement, et il ne remonte ensuite que très lentement.

Depuis 2009, la CFE-CGC Orange et l'ADEAS demandent la baisse du dividende. Premières à dénoncer son montant supérieur aux bénéfices de l'entreprise, elles ont depuis été suivies par toutes les organisations syndicales du Groupe. Les personnels actionnaires ont ainsi pu présenter à l'AG des actionnaires 2012 une résolution pour un dividende à 1 € par action, au lieu des 1,40 € proposés par la Direction au titre de l'exercice 2011. Il a fallu attendre l'exercice 2012, et des résul-

tats très affectés par l'arrivée du 4^{ème} opérateur mobile, pour que le dividende passe à 0,80 € par action, pour un résultat net de 0,31 € par action. La CFE-CGC Orange et l'ADEAS demandaient une suspension pure et simple du dividende, afin de restaurer les capacités d'Orange à investir pour résister à la concurrence en pleine période de déploiement des réseaux à très haut débit. Mais il a finalement été arrêté à 0,60 € par action. **L'annonce d'un dividende à 0,65 € pour l'exercice 2017, puis d'un plancher de 0,70€ par action dès l'exercice 2018, démontre qu'il est impératif de poursuivre le combat pour un dividende respectant les capacités d'investissement et de désendettement d'Orange, ainsi qu'un meilleur partage du résultat entre les personnels et les actionnaires.** Baisser le dividende redonne des marges de manœuvre pour financer réseaux, acquisitions et innovation.

L'amélioration de notre cours de bourse passe par la hausse du chiffre d'affaires dans nos métiers historiques et l'investissement dans de nouvelles activités de croissance, tout en maintenant un endettement raisonnable. Les perpétuelles politiques de réduction des coûts pour améliorer les résultats financiers à court terme ne font qu'hypothéquer le futur.

Il importe également de garder la main sur nos infrastructures stratégiques. La création de multiples structures filialisées : Tower Co, Fiber Co... peuvent permettre, momentanément, d'engranger du cash. Elles risquent en contrepartie de générer des loyers qui augmenteront nos charges annuelles, obérant notre avenir. Elles ne feront pas monter le cours de l'action Orange.

Nous défendons un modèle économique et une structure du Groupe qui préserve nos intérêts à long terme.

La performance sociale au service de la performance économique

Reconnaître les compétences des personnels et savoir les utiliser apporte une satisfaction aux personnels, accroît leur engagement et assure une meilleure efficacité opérationnelle

Nous prônons une politique d'aménagement des territoires, avec l'installation d'entités nationales en région, afin de dynamiser les bassins d'emploi, d'offrir aux personnels locaux des perspectives d'évolution, sans abandonner aucune zone géographique : l'emploi doit être localisé là où sont nos clients.

En France, à l'échelle du Groupe, le taux de sous-traitance ne cesse de progresser. En 2018, il atteignait près du tiers de notre force au travail. Exercer nos métiers de réseaux et de relation client avec des équipes internes est la seule solution pour garantir notre qualité de service, notre autonomie, et la proximité avec nos clients. Maîtriser nos métiers est la clef de notre pérennité !

La CFE-CGC Orange et l'ADEAS se battent pour conserver les centres de décision au plus près du terrain, et pour que nos compétences clefs soient réinternalisées.

Les fonctionnaires représentent 35% des personnels français. Ils sont des actionnaires importants et fidèles de notre entreprise. Pour la CFE-CGC Orange et l'ADEAS, la coexistence des fonctionnaires et des salariés ne pose aucune difficulté opérationnelle. La loi de 2003 garantit à l'ensemble des fonctionnaires exerçant chez Orange qu'ils garderont leur statut jusqu'à la fin de leur activité.

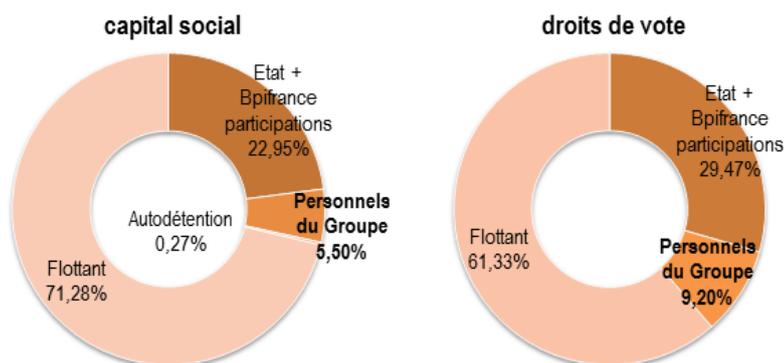
La CFE-CGC Orange défend le maintien de cette garantie, et cherche à obtenir pour tous, fonctionnaires et salariés, les dispositions les plus favorables du droit et des accords d'entreprise.

La Gouvernance d'Orange

La loi de privatisation de 2004, la loi Florange, la loi Pacte et les statuts d'Orange structurent le fonctionnement de notre entreprise.

L'Assemblée générale des actionnaires

Elle rassemble tous les actionnaires d'Orange. Ceux qui possèdent leurs actions depuis plus de deux ans peuvent demander l'activation des droits de vote double : c'est ainsi que l'État possède 30% des droits de vote, et les personnels plus de 9%, grâce à la CFE-CGC Orange et à l'ADEAS, qui ont fait activer la Loi Florange dès sa promulgation. Elle permet aux personnels actionnaires de peser jusqu'à 11% des suffrages exprimés en AG. Nous demandons des Offres Réservées aux Personnels (ORP) plus fréquentes et plus généreuses, pour détenir au moins 10% du capital, et 20% des droits de vote.



Répartition du capital et des droits de vote à l'AG d'Orange

Source : document de référence 2018

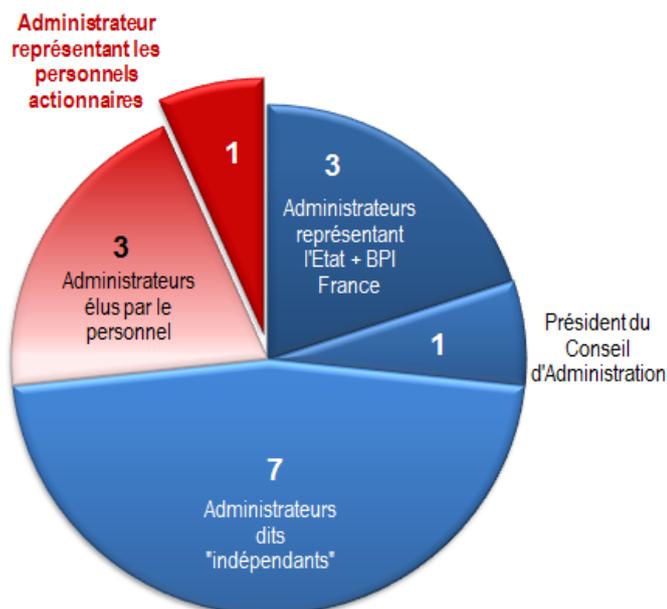
L'Assemblée Générale valide :

- les comptes et la rétribution des dirigeants (PDG et DG),
- le montant du dividende (en choisissant parmi les résolutions proposées),
- les administrateurs indépendants, le PDG, et l'administrateur représentant les personnels actionnaires,

Le Conseil d'administration et ses missions

Le CA d'Orange est composé de 15 administrateurs :

- 3 administrateurs de la Sphère Publique (BPI France et Agence des Participations de l'Etat),
- 8 administrateurs dits « indépendants » élus par l'AG sur proposition du Conseil d'administration,
- 3 administrateurs salariés élus par l'ensemble des personnels français,
- 1 administrateur salarié élu par les personnels actionnaires à l'échelle internationale.



Le Conseil d'administration :

Elit, parmi ses administrateurs, le Président et le Directeur Général, qui peuvent être distincts, mais dont les rôles sont tenus par une seule personne chez Orange : Stéphane Richard.

Nomme les DG proposés par le PDG.

Propose des résolutions, dont celle du montant du dividende, soumises au vote de l'AG des actionnaires d'Orange.

Décide :

- de l'achat et des ventes de sociétés,
- des investissements,
- des montants pour l'achat des licences, par exemple pour la 5G (ses membres sont les enchérisseurs).

En ce qui concerne directement le personnel, le Conseil décide de l'intéressement exceptionnel, et propose à l'AG les ORP et les distributions d'actions gratuites.

Les administrateurs salariés peuvent intervenir dans tous les débats du Conseil et votent toutes ses délibérations : sur les résultats et leur communication, les investissements et les opérations capitalistiques d'importance, la stratégie d'Orange, ou la rétribution de ses dirigeants.

C'est sous la pression des administrateurs salariés que Stéphane Richard a proposé un intéressement exceptionnel pour compenser la baisse de l'intéressement versé au titre de l'exercice 2018.

- les modifications de statuts,
- les augmentations de capital et leurs modalités (dont les ORP),
- les distributions d'actions gratuites,
- les autorisations données au Conseil d'administration pour le rachat d'actions et leur destruction.

Sébastien Crozier est administrateur d'Orange, élu par le personnel (collège cadres)

Élu depuis 2017, il siège au Comité d'Audit, qui examine en profondeur les comptes trimestriels et annuels du groupe et tous les projets d'acquisition ou de désengagement.

Les quatre administrateurs salariés d'Orange expriment souvent des votes convergents. En cas de désaccord entre les autres administrateurs, ils peuvent faire basculer les votes. En situation de crise, des administrateurs salariés ont ainsi pu démettre un PDG ou contester une rétribution indécente.

Les administrateurs salariés connaissent la réalité concrète de l'entreprise de l'intérieur et nos différents métiers, mieux que les administrateurs indépendants : une analyse pertinente ou un exemple bien choisi peuvent infléchir une opinion ou une décision du Conseil.

C'est un engagement de long terme, qui nécessite de travailler sur les dossiers, mais aussi d'échanger à l'extérieur du Conseil, y compris avec d'autres administrateurs, avec l'État et les principaux actionnaires. L'accès direct aux membres du Comex d'Orange, qui participent à certaines des réunions du CA, pour l'éclairer et lui rendre compte, sont l'occasion de faire passer des messages, pour mieux faire prendre en compte l'avis des personnels dans le pilotage de l'activité opérationnelle.

Au Conseil d'administration, Sébastien Crozier demande régulièrement la baisse et l'assouplissement du mode de versement des dividendes, une sortie de la cotation à New York qui nous soumet aux contraintes de la législation américaine, une hausse de nos investissements dans la Recherche & Développement...

L'élection de l'administrateur représentant les personnels actionnaires au Conseil d'administration d'Orange

Qui vote ?

77 700 électeurs, salariés ou fonctionnaires en activité au sein du Groupe (au niveau international) et détenteurs d'actions Orange, au nominatif ou dans les fonds de l'épargne salariale (Orange Actions et Orange Ambition International).

Les votes sont décomptés à raison de 1 part ou action = 1 voix.

Scrutin électronique à 2 tours

Site de vote : <https://orange.votes.voxaly.com>

1^{er} tour : 20 au 24 janvier

2^{ème} tour : 3 au 7 février 2020

Chaque liste est composée d'un binôme (titulaire + suppléant)

Le binôme issu du vote des personnels actionnaires sera validé par l'AG des actionnaires du 19 mai 2020, pour un mandat de 4 ans débutant à l'issue de l'AG.

Nos candidats



Laurence Dalbousière
Orange France

Laurence Dalbousière entre à France Télécom en 1997, pour mettre en place et piloter un service de relations clients pour les Professionnels. Elle monte ensuite des actions de marketing opérationnel au sein d'une Agence Entreprise, puis au siège, contribuant à la fidélisation du parc mobile Entreprise. En 2005, en parallèle de ses activités professionnelles, elle participe à la mise en place des Comités d'Établissement et représente le personnel en CCP. En 2009, elle devient secrétaire du Comité d'Établissement d'Orange France Siège (VMF) et est associée à la mise en place des Directions Orange.

En 2012, elle rejoint le Codir de la Direction Entreprise France pour diriger la communication interne, participant à la construction et au déploiement de la stratégie Essentiels2020. Depuis 2017, elle est membre suppléant du Conseil de Surveillance du FCPE Orange Actions après l'avoir été pour le Fond Dynamis Solidaire.

Laurence Dalbousière est diplômée du CELSA.



Thierry Chatelier,
Orange Business Services

Thierry Chatelier intègre Orange France en 1998 à l'URM Paris pour déployer le réseau Mobile. Il se dirige ensuite vers des activités à l'international en rejoignant les équipes de Global One puis Equant, pour y déployer les services

ATM et Frame Relay pour les grands clients. En 2004, il entre à la Branche Entreprise pour créer et manager les services de Centre d'Appels avant de rejoindre la Direction des Grands Comptes d'Orange Business Services en 2007. Chez Orange Horizons, en 2013, il gère les partenariats institutionnels, puis, en 2016, devient Business Partner pour le développement digital des services d'OBS.

Médiateur social depuis 2008, il occupe les fonctions de Secrétaire du Comité d'établissement (CE) de SCE et intègre le Conseil de surveillance du FCPE Orange Action en tant que membre titulaire. Il est également membre du bureau de l'ADEAS.

Thierry Chatelier est diplômé d'un Master de l'Université de Limoges, spécialité hyperfréquences.

Reverser les jetons de présence

Les administrateurs CFE-CGC Orange s'engagent à reverser l'intégralité des jetons de présence perçus dans le cadre de leur mandat à leur organisation syndicale, pour lui permettre de mieux défendre l'intérêt collectif des personnels et de notre entreprise. Ne tirer aucun avantage personnel de leur mandat démontre leur loyauté à leur mission.

Affichée sur la place publique, notre éthique a fini par être adoptée par tous les administrateurs salariés.

Informers les personnels

Si les débats et informations échangés au Conseil d'Administration sont soumis à des obligations de confidentialité, y siéger donne une vision globale de la situation du Groupe et renforce nos capacités à vous restituer des analyses toujours plus pertinentes, des informations pratiques pour tirer le meilleur parti des dispositifs d'épargne salariale proposés chez Orange, ainsi que notre décryptage des résolutions proposées à l'AG des actionnaires, dans [la Lettre de l'Épargne et de l'Actionariat Salariés](#), coéditée par l'ADEAS et la CFE-CGC Orange.

Ils soutiennent les propositions et les candidats CFE-CGC Orange



Christian Lamotte
Président d'Orange Ensemble
www.orangensemble.org

Orange Ensemble représente tous les personnels du groupe Orange, quel que soit leur statut : fonctionnaire ou salarié, employé, maîtrise ou cadre. Indépendant de tout groupement à tendance politique ou confessionnelle, il n'adhère à aucune fédération ou confédération syndicale.

Il construit un collectif novateur, ouvert à tous les personnels du Groupe Orange qui souhaitent s'investir dans la défense de notre intérêt commun, tout en développant une vision porteuse d'avenir pour le Groupe, face aux défis actuels et futurs qu'il doit relever.

Osant ouvertement être un syndicat « corporate », Orange Ensemble défend les seuls intérêts des personnels d'Orange.



Stéphane Gouriou
Président de l'ADEAS
www.adeas.org

L'Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés a été créée en 2008 pour représenter les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe Orange (y/c les retraités). Ils sont le 2^{ème} actionnaire d'Orange avec plus de 5% du capital, et près de 11% des suffrages exprimés à l'AG des actionnaires. Au côté de la CFE-CGC Orange, elle défend la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et la juste répartition des bénéfices entre capital et travail. Elle continue de prôner la baisse du dividende, indispensable en période d'investissement massif dans les réseaux très haut débit. [La Lettre de l'Épargne et de l'Actionariat Salariés](#), qu'elle coédite avec la CFE-CGC, permet aux personnels de mieux gérer leur épargne salariale.



Pour tout savoir sur cette élection,
flasher les codes ou consulter
www.cfecgc-orange.org

